



SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS Samedi 6 avril 2019

Etaient présents

Monsieur Albaro Michel, Président, Madame Clique Isabelle, Vice-Présidente, Madame Goarin Elisabeth, Messieurs. Fouet Daniel, Levacher Maurice et Brémard Frédéric.

Etaient absentes :

Mesdames Bredoux Véronique et Akkouche Karima.

Ordre du jour de la séance du 6 avril 2019

- Vote du Compte Administratif 2018
- Approbation du Compte de Gestion 2018
- Affectation des résultats de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019
- Vote du Budget Primitif 2019

Monsieur Michel Albaro, Maire et Président du CCAS constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Isabelle Clique est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Michel Albaro présente les dépenses de fonctionnement du CCAS réalisées au cours de l'exercice écoulé. Une copie des dépenses de fonctionnement du CCAS est distribuée à ses membres.

Chapitre 002 : 0

Compte 6281 : concours divers : 92 euros de cotisation annuelle pour la banque alimentaire

Compte 6232 : fêtes et cérémonies : 5950 euros de dépenses pour le repas des anciens en 2017 et 2018 ainsi que les colis de Noël des anciens 2018

Compte 6288 : autres service extérieurs : 1266.85 euros : participation mensuelle à la banque alimentaire.

Chapitre 11 : 7308.85 Réalisé

Compte 64 131 : personnel non titulaire : 286.92 euros

En cotisation Urssaf il est indiqué 0 dans le budget car on va payer les cotisations Urssaf en 2019. Donc, en 2019 on verra apparaître sur le budget primitif une estimation constituée des cotisations 2018 et 2019

Chapitre 12 : 286,92 Réalisé

Compte 657362 : 1482 euros : CCAS de Pacy pour le maintien de l'apa. La commune de Breuilpont devra encore le verser en 2019 et ensuite se sera terminé.

Chapitre 65 : 1482 Réalisé

- Au compte Administratif il y a 9077.77 euros de dépenses.

Monsieur Michel ALBARO présente ensuite les recettes de fonctionnement du CCAS.

Compte 70311 : concessions de cimetière : 233,34 euros

Compte 7474 : la subvention de la commune est de 13 000 euros

Compte 7713 : repas payés par les personnes qui accompagnaient les anciens au repas des anciens : 200 euros

- Au compte Administratif il y a 13433,34 euros de Recette

L'excédent est donc de 4355.57 euros.

1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Michel Albaro, Maire et Président du CCAS, ne prend pas part au vote

5 voix pour 0 abstention

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

6 voix pour 0 abstention

3- AFFECTATION DU RESULTAT 2018 SUR 2019

L'affectation est de 12 276.54 euros sur le compte 002 Résultat de fonctionnement reporté

6 voix pour 0 abstention

4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Michel Albaro propose aux membres du CCAS de voter les montants suivants :

Dépenses de fonctionnement du CCAS en 2019 :

Compte 6281 : concours divers (cotisation annuelle de la banque alimentaire) : 100 euros

Compte 6232 : fêtes et cérémonies : 6000 euros

Compte 6288: autres services extérieurs (cotisation annuelle à la banque alimentaire) : 1400 euros

Compte 6336 : cotisation nationale de la fonction publique : 15 euros

Compte 64131 : personnel non titulaire : 1345 euros

Compte 6451 : cotisation Urssaf : 1000 euros

Compte 6453 : cotisation retraite : 65 euros

Compte 6561 : secours d'urgence : 2394 euros

Compte 6568 : Autres secours : 11475,54 euros

Compte 657362 : Autres secours : 1482 euros

Total des dépenses : 25 276.54 euros

Recettes de fonctionnement du CCAS en 2019

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : 12 276 .54 euros

Compte 7474 : subvention de la commune : 13000 euros

Total des recettes : 25 276.54 euros

6 voix pour 0 abstention

5- QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre de la prévention de la perte de l'autonomie les résultats du questionnaire envoyé en fin d'année dernière aux personnes de plus de 80 ans font apparaître une forte demande pour une téléassistance Le cout de l'installation d'un médaillon relié à une centrale d'appel peut être un frein à sa souscription.

Les membres du CCAS se demandent s'il ne faut pas proposer une aide financière à ceux qui veulent l'installer.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, décident que dans un premier temps ces aides financières interviendront au même titre que les demandes de secours et seront soumises à des conditions de ressources. Dans un deuxième temps on verra si on doit créer une ligne budgétaire particulière. Cependant, le CCAS peut apporter une aide logistique aux demandes d'aides financières auprès des différents organismes et notamment des caisses de retraite.

Lors de la prochaine séance Monsieur le Maire proposera un budget estimatif pour la téléassistance.

La prochaine réunion aura lieu un samedi à 9h début juin. Les membres seront informés prochainement de la date exacte.

L'Ordre du jour étant clos, la séance est levée vers 10h00.

Breuilpont, le 6 avril 2019.

*Secrétaire de séance,
Isabelle CLIQUE.*

*Le Président,
Michel ALBARO.*